



THE GOVERNOR GENERAL · LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 11 novembre 2015

**Bureau du secrétaire du gouverneur général – Numéro de l’invitation : OSGG-BSGG-15-1473**

**Demande d’offre à commande (DOC)**

Service de chambres d’hôtel

**Questions et réponses**

Ce qui suit doit être lu en parallèle avec la demande d’offre à commandes (DOC) et en fait partie intégrante.

---

**QUESTION 1 :**

Les date que vous avez décrits dans la DOC la période occupée et lente. Est-il possible d’ajuster les périodes pour refléter la saisonnalité de l’industrie de l’hôtel?

**Réponse 1 :**

Le BSGG a révisé sa base de paiement à l’annexe B. S’il vous plaît voir ci-joint l’addenda qui modifie les périodes saisonnières.

**QUESTION 2 :**

A la page 11, section 4.1.1.1, TO4, stipule :

L’offrant doit fournir une justification pour démontrer que l’établissement dispose actuellement d’un minimum de 200 chambres en services.

Si notre hôtel à moins de 200 chambres, est-ce que cela signifie que nous ne sommes pas admissibles pour cette DOC?

**Réponse 2 :**

Le BSGG a examiné la DOC et a révisé le critère technique obligatoire TO4. S’il vous plaît voir ci-joint l’addenda qui corrige TO4 comme suit :

L’offrant doit fournir une justification pour démontrer que l’établissement dispose actuellement d’un minimum de 150 chambres en services.

**Anik Devlin**

Agente de négociation des marchés

Téléphone : 613-949-4820

Courriel : [anik.devlin@gg.ca](mailto:anik.devlin@gg.ca)